

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue par visioconférence en raison de la pandémie (COVID-19) le jeudi 18 février 2021 à 19h30.

Sont présents à cette visioconférence les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

21-02-033 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

21-02-034 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 février 2021.

Il est proposé par M, Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en retirant le point 10.1 et en ajoutant les points 10.3 et 10.4, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances extraordinaire du 6 janvier 2021 et ordinaire du 28 janvier 2021
4. Période de questions/intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Règlement 19-141 décrétant un emprunt au montant de 1 457 500 \$ aux fins de financement du Programme de mise aux normes des installations septiques – Modification de l'Annexe C (coût par immeubles visés par le programme)
 - 5.2 Reprise du processus d'adoption réglementaire des projets de règlement numéros 16-124-1 et 16-125-6
 - 5.3 Gestion des matières résiduelles / Bacs noirs pour collecte des matières résiduelles – Ajustement du prix de vente
 - 5.4 Intersection des rues Principale et Saint-Thomas – Octroi de contrat pour la réalisation d'une étude de circulation

- 6. Administration générale / Service du greffe
 - 6.1 Plaintes et messages d'insatisfaction en provenance des utilisateurs des ponts-levis Saint-Louis-de-Gonzague (N° 9) et Larocque (N° 10) – Demande d'engagements adressée à la CGVMSL 6.2 Comptes à payer
 - 6.2 Compte de taxes des agriculteurs – Report du paiement en cas d'absence de crédit
- 7. Loisirs / Culture / Vie communautaire
 - 7.1 Implantation de 2 parcs (Sainte-Marie et du Canal) – Octroi de contrat pour conception des plans et devis
 - 7.2 Production des documents relatifs à la demande de dérogation au schéma d'aménagement de la MRC (pont passerelle) – Octroi du contrat
- 8. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
- 9. Travaux publics / Voirie
- 10. Varia
 - ~~10.1 Organisme Unis pour la Faune (UPF) – Demande d'appui~~
 - 10.2 MELCC – Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020 – Dépôt
 - 10.3 Fondation de l'hôpital du Suroît – Soutien au projet *Soutien à l'autonomie des aînés*
 - 10.4 Entente avec la MMQ (quittance) – Autorisation de signature
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉ

21-02-035 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2021

Il est proposé par M. François Leduc
 Appuyé par M. Christian Brault
 Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2021, tel que déposé.

ADOPTÉ

21-02-036 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2021

Il est proposé par M. François Leduc
 Appuyé par M. Jean-François Poirier
 Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2021, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

21-02-037 RÈGLEMENT 19-141 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 457 500 \$ AUX FINS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – MODIFICATION DE L'ANNEXE C

ATTENDU le Règlement numéro 19-141 décrétant un emprunt au montant de 1 457 000 \$ aux fins de financement du Programme de mise aux normes de installations septiques sur le territoire de Saint-Louis-de-Gonzague, actuellement en vigueur;

ATTENDU le 4^e alinéa de l'article qui stipule ce qui suit :
 « Avant le financement permanent, le conseil modifiera, par résolution, l'Annexe C du Règlement afin d'y inclure le montant total en capital de chaque immeuble, incluant la part des frais de financement temporaire et des frais d'émission de l'emprunt permanent servant à déterminer le coût réel pour chaque immeuble assujéti à la compensation. »

ATTENDU le dépôt aux membres du conseil de ladite Annexe C révisée;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que les membres du Conseil approuvent l'Annexe C révisée du Règlement numéro 19-141 décrétant un emprunt au montant de 1 457 000 \$ aux fins de financement du Programme de mise aux normes de installations septiques, telle que déposée.

De remplacer l'Annexe C du Règlement 19-141 par celle déposée séance tenante.

ADOPTÉ

21-02-038 REPRISE DU PROCESSUS D'ADOPTION RÉGLEMENTAIRE DES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 16-124-1 ET 16-125-6

ATTENDU que lors d'une séance ordinaire tenue le 20 février 2020, le Conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- 1.1 Projet de règlement numéro 16-124-1 modifiant le règlement numéro 16-124 concernant le plan d'urbanisme (concordance SAR n° 296);

Résumé du projet

Le projet de règlement vise à identifier une zone d'affectation « Conservation » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Municipalité, le tout en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Beauharnois-Salaberry. La création de la nouvelle zone d'affectation « Conservation » occasionne une modification des limites des affectations « Agricole publique », « Récréative » et « Habitation »;

- 1.2 Premier projet de règlement omnibus numéro 16-125-6 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125

Résumé du projet

Le projet de règlement vise à créer de nouvelles zones d'affectation « Conservation » (Cons-2, Cons-3, Cons-4), à créer de nouvelles zones d'affectation « Habitation » (H-19, H-20, h-21) et à modifier les grilles des usages et normes des zones AP-2, AP-3, H-16, H-17 et H-18;

ATTENDU que lors de la séance ordinaire tenue à huis clos en visioconférence le 21 mai 2020, le Conseil a adopté la résolution numéro 20-05-084 procédant à la suspension du processus d'adoption réglementaire des projets de règlement numéros 16-124-1 et 16-125-6;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

De reprendre le processus d'adoption réglementaire des projets de règlement numéros 16-124-1 et 16-125-6.

De procéder à la réalisation d'une consultation écrite de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

21-02-039 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / BACS NOIRS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE

ATTENDU que la collecte des matières résiduelles (ordures) s'effectue à l'aide de bacs noirs roulants de 240 litres;

ATTENDU que la Municipalité dispose de ces bacs afin de subvenir aux besoins des citoyens qui en font la demande;

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser le prix de vente unitaire de ces bacs en fonction du prix du marché;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

De fixer le coût de vente unitaire des bacs noirs de 240 litres pour la collecte des matières résiduelles (ordures) à 100 \$, taxes en sus.

Que ce nouveau tarif entre en vigueur en date de ce jour.

ADOPTÉ

21-02-040 INTERSECTION DES RUES PRINCIPALE ET SAINT-THOMAS – OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CIRCULATION

ATTENDU la volonté des élus de sécuriser la traverse scolaire des élèves fréquentant l'école Omer-Séguin située sur la rue Saint-Thomas;

ATTENDU qu'après analyse, la meilleure configuration quant à la sécurité de la traverse est d'implanter une intersection en « T » aux coins des rues Principale et Saint-Thomas;

ATTENDU qu'une analyse de circulation est exigée par le ministère des Transports (MTQ) pour la réalisation d'un tel projet;

ATTENDU le dépôt de l'offre de prix de Les Services EXP, au montant de 5 200 \$ taxes en sus, pour la réalisation de cette étude;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'octroyer le contrat de réalisation d'une étude de circulation visant l'intersection des rues Principale et Saint-Thomas à la firme Les Services EXP, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De puiser la somme nécessaire à la réalisation de ce projet à même le surplus libre.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE

21-02-041

PLAINTES ET INSATISFACTION AUPRÈS DE LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT (CGVMSL) – DEMANDE D'ENGAGEMENTS

ATTENDU que depuis février 2020, les besoins des utilisateurs terrestres et maritimes des ponts-levis N^{os} 9 et 10 ont été clairement exprimés aux gestionnaires de la CGVMSL;

ATTENDU qu'une communication de qualité repose sur un réseau d'information et d'échange efficace;

ATTENDU que la section du site web de la CGVMSL portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve est désuète et qu'elle ne permet pas aux utilisateurs d'obtenir en temps réel les informations sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10;

ATTENDU qu'il est difficile pour les citoyens et les entreprises de notre communauté de communiquer les insatisfactions et de formuler des plaintes à la CGVMSL;

ATTENDU que l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement imposent des contraintes majeures à tous les utilisateurs;

ATTENDU que l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement engendrent des impacts majeurs et parfois regrettables pour les différents services de sécurité publique;

ATTENDU que l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement ont des répercussions économiques importantes pour les entreprises de toute la région;

ATTENDU que l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement ont des conséquences sur la qualité des services des entreprises;

ATTENDU que le transport terrestre et maritime est crucial pour le développement économique des municipalités et des villes;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier

Appuyé par M. Paul Lavallière

Et résolu

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague demandent que la CGVMSL :

Modernise la section de son site web portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve en prévision de la saison 2021 afin que les utilisateurs puissent planifier leurs déplacements en temps réel. Cette page web dédiée devrait être ergonomique, facile à trouver et à consulter tant par ordinateur que par téléphone cellulaire.

Modernise la section de son site web portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve en prévision de la saison 2021 afin de permettre un accès facile aux utilisateurs afin qu'ils puissent formuler des plaintes et adresser des demandes d'information.

Informe systématiquement et rapidement les élus et acteurs concernés de la région par voie d'avis ou de communiqués quant aux bris et aux périodes d'entretien des infrastructures liées aux ponts-levis N^{os} 9 et 10.

De transmettre la présente à monsieur Terence F. Bowles, président-directeur général ainsi qu'à monsieur Jack Meloche, directeur général exploitation, région Maisonneuve de la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent (CGVMSL).

De transmettre copie de la présente à l'honorable Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada, ainsi qu'à madame Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-Suroît.

ADOPTÉ

21-02-042 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 251 147,99 \$ soit approuvée.

ADOPTÉ

21-02-043 COMPTE DE TAXES DES AGRICULTEURS – REPORT DU PAIEMENT POUR ABSENCE DE CRÉDIT DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ)

ATTENDU que les agriculteurs bénéficient d'un crédit de taxes provenant du MAPAQ;

ATTENDU que des problèmes informatiques au MAPAQ ont engendré des erreurs qui se sont répercutées sur l'absence dudit crédit sur le compte de taxes 2021 de certains agriculteurs;

ATTENDU la volonté des élus d'aider financièrement les agriculteurs concernés qui se retrouvent avec un compte de taxes élevé en raison de l'absence du crédit MAPAQ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

De reporter en septembre le paiement du montant estimé à recevoir du MAPAQ pour les agriculteurs n'ayant reçu aucun crédit sur leur compte de taxes 2021.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires afin de repousser la date de paiement pour les agriculteurs concernés.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

21-02-044 IMPLANTATION DE DEUX PARCS (SAINTE-MARIE ET DU CANAL) – OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS

ATTENDU le Plan directeur en aménagement des parcs et espaces verts de la Municipalité, actuellement en vigueur;

ATTENDU que la création de parcs sur le territoire fait partie intégrante du Plan directeur;

ATTENDU que deux (2) entreprises ont été approchées afin de soumettre une offre de service visant la conception de plans et devis pour l'implantation de deux (2) parcs sur le territoire, soit les parcs Sainte-Marie et du Canal;

ATTENDU que l'offre répondant le mieux aux besoins de la Municipalité est celle de Conception Paysage au coût de 64 950 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'octroyer le contrat de conception de plans et devis pour l'implantation des parcs Sainte-Marie et du Canal à Conception Paysage, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De puiser la somme nécessaire à la réalisation de ce projet à même le règlement d'emprunt numéro 16-118.

ADOPTÉ

21-02-045 PRODUCTION DES DOCUMENTS RELATIFS À LA DEMANDE DE DÉROGATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC (PONT-PASSERELLE) – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le projet de construction d'un pont-passerelle au-dessus de la rivière Saint-Louis en cours de réalisation;

ATTENDU que ce projet est sujet à une demande de dérogation au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que la firme Groupe Shellex, qui a été retenue pour la préparation du certificat d'autorisation auprès du MELCC, a été approchée afin de déposer une offre de prix pour la réalisation des documents nécessaires à la demande de dérogation auprès de la MRC;

ATTENDU le dépôt de l'offre au montant de 4 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'octroyer le contrat de réalisation des documents relatifs à une demande de dérogation au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Beauharnois-Salaberry, dans le cadre de la construction d'un pont-passerelle au-dessus de la rivière Saint-Louis, à l'entreprise Groupe Shellex, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De puiser la somme nécessaire à la réalisation de ce projet à même le règlement d'emprunt numéro 16-118.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun sujet ne figure sous ce point de l'ordre du jour.

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

Aucun sujet ne figure sous ce point de l'ordre du jour.

VARIA

MELCC – PROGRAMME DE REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2020 – DÉPÔT

Une correspondance du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est déposée, signifiant à la Municipalité que la performance de la MRC de Beauharnois-Salaberry en matière de gestion des matières résiduelles générées sur son territoire lui a valu en 2020 une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Une somme de 471 434,22 \$ sera redistribuée aux municipalités, selon les performances.

21-02-046 PROJET *SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES AÎNÉS* DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT – APPUI FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'existence du projet *Soutien à l'autonomie des aînés*, mis sur pied par la Fondation de l'Hôpital du Suroît;

ATTENDU que ce projet vise à :

- briser l'isolement et de mieux identifier les personnes âgées à risque;
- soutenir le maintien à domicile par la présence d'équipes soignantes mobiles;
- personnaliser les soins en centre d'hébergement et autres milieux de vie;
- mieux accompagner les familles dans les transitions de vie des personnes âgées;

ATTENDU la demande de sollicitation adressée à la Municipalité par la Fondation, au montant de 1 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

De verser une aide financière à la Fondation de l'Hôpital du Suroît dans le cadre de la mise sur pied du projet *Soutien à l'autonomie des aînés*, au montant de 1 000 \$.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

21-02-047 DOSSIER N^o 760-17-005892-206 DE LA COUR SUPRÊME – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE QUITTANCE

ATTENDU le litige portant le numéro de dossier 760-17-005892-206 à la Cour suprême, dont la Municipalité et la Mutuelle des municipalités du Québec sont demanderesses;

ATTENDU qu'un règlement hors cour est intervenu entre les parties concernées;

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquitter la défenderesse dans ce dossier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, la quittance relative au numéro de dossier précédemment cité, mettant ainsi fin au litige.

ADOPTÉ

21-02-048 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 40.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière